

02200125

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de l'OiseSéance du 20 janvier 2025L'An Deux Mil Vingt CinqLe vingt janvierà 20 heures 00

Nombre de délégués :

Le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Richard KUBISZ.

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Dont 1 pouvoir

Date de convocation : 13 janvier 2024

Etaient présents : MM. KUBISZ, M. VILLIOT, M. DE SOUSA, MME. BROUZET, MME. MERCKHOFFER, MME. CHARTOIS, MME. VAN ASSCHE, MME. GAZENGEL, M. LEVASSEUR, M. TACITE, M. LIETARD, M. MULLER, M. GUGNOT, MME. GARRIVET.

Absents excusés : MME DA CUNHA donne pouvoir à MME BROUZET.

Absents : /

Secrétaire de séance : M. LIETARD.

TARIF DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre pour d'éventuelles modifications des tarifs du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, que les tarifs soient :

Types	Habitants de Péroy	Personnes extérieures
Concessions (30 ans)	500 €	1000 €
Cavurnes (30 ans)	400 €	800 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	100 €	200 €

Fait et délibéré à Péroy les Gombries, le 20 janvier 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Richard KUBISZ

